

## Compte rendu du conseil municipal du jeudi 5 mars 2020

**Présents :** Odile Champet, Anne-Marie Voisin, Delphine Lesne, Marie-Hélène Bonnet, Georges Bronner, Gilles Baboin, François Bajot.

**Absentes excusées :** Stéphanie Radhouani, Françoise Roux

**Secrétaire de séance :** Marie-Hélène Bonnet

Le CR du conseil précédent est validé à l'unanimité

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose de commencer par les points concernant les travaux de l'église et la DECI.

Accord à l'unanimité

### **1) Choix des entreprises pour les travaux de l'église.**

Suite à la consultation qui a eu lieu pour 4 lots Mme le maire propose les choix suivants

\*lot 1 plâtrerie/peinture Thierry Rousset 26 690,06 € HT

\*lot 2 Maçonnerie Entreprise Figuet 2 770 € HT

\*lot 3 Menuiserie Entreprise Rochegüe 3 835 € HT

\*lot4 Electricité SARL Bochaton 9 410,82 € HT

Mme le maire rappelle le financement de ces travaux à savoir 70% de subvention du département plus un fonds de concours de la communauté de communes qui porte le taux de subvention à 80%.

### **Vote**

**Approbation des 4 lots et autorisation donnée au maire de signer les papiers nécessaires**

**Contre 0 pour 7 Abstention 0**

### **2) Schéma communal de défense contre l'incendie (SDECI)**

Mme le Maire présente le dossier du SDECI, qui a au préalable fait l'objet d'une communication à tous les conseillers municipaux. Mme le Maire propose ensuite la validation de ce schéma.

Vote pour la validation du SDECI

**pour 7 contre 0 abstention 0**

### **3) Schéma communal de défense contre l'incendie (SDECI)**

Mme le maire informe le conseil que la demande de subvention au titre de la DETR a été revue à la hausse soit 105 823 € HT, pour inclure la réserve de la route de la plaine au cas où la borne prévue s'avèrerait trop faible.

**Vote pour l'approbation de la modification de demande de subvention de DETR**

**pour 7 contre 0 abstention 0**

### **4) Budget**

Compte de gestion 2019 et compte administratif 2019

Mme le maire présente :

- le compte de gestion 2019 et le compte administratif pour le budget assainissement et pour le budget principal.

Acte de la présentation faite du CA par Marie Hélène Bonnet, 1ère adjointe.

Approbation du compte de gestion des budgets assainissement et principal.

Vote contre : 0, Abstention : 0, Pour : 7.

Approbation du compte administratif des budgets assainissement et principal.  
Vote contre : 0, Abstention : 0, Pour : 6.

### Affectation des résultats

Budget assainissement, pas d'affectation à l'investissement et 23 853,17€ en excédent de fonctionnement reporté.

Budget principal, 65 012,43€ sont affectés à l'investissement et 144 588,41€ en excédent de fonctionnement reporté.

Approbation de l'affectation des résultats pour les budgets assainissement et principal.

Vote contre : 0, Abstention : 0, Pour : 7.

### Budget primitif 2020

Le budget primitif assainissement n'est pas présenté en raison du transfert de compétence à la CCPDA. Ce budget disparaît au 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'excédent de 23 853,17 € sera affecté pour 25 % au budget assainissement de la CCPDA et 75 % au budget principal de la commune.

Pour le budget principal, les principaux investissements programmés sont les projets suivants : restauration de l'église, Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), volets de l'école et provision de 60 000€ pour la voirie.

## Budget principal 2020

Section de fonctionnement		Section d'investissement 365 458,43 €	
Dépenses 138 625,41 €	Recettes 110 995 €	Dépenses Dette 6 890 €	Recettes Virement (autofinancement de la commune) 116 928 €
Virement à la section D'investissement 116 928 €	Résultat 2019 reporté 144 558,41 €	PROJETS 358 568,43 €	Emprunts 0 €
			Autres recettes (TVA, subventions, fonds de concours) 248 530,43 €

Approbation du budget primitif 2020

Vote contre : 0, Abstention : 0, Pour : 7.

### 5) Cœur de village

Concernant les travaux supplémentaires de remise en état à hauteur du 55 route de st martin seront finalement pris en charge à 50% par la commune et à 50% par l'entreprise Mounard.

### 6) Sivos de la Galaure

Mme le maire fait un retour sur le budget du sivos qui a été voté le 26 février 2020.  
399140€ de budget prévisionnel pour 2020.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40.